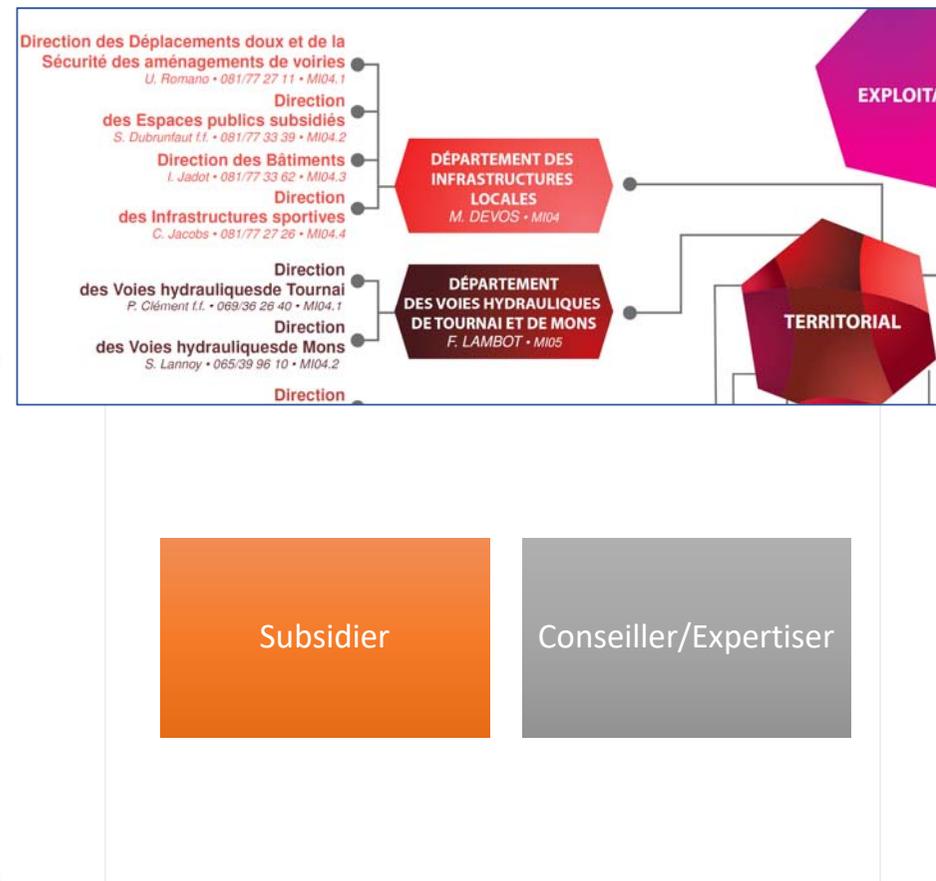
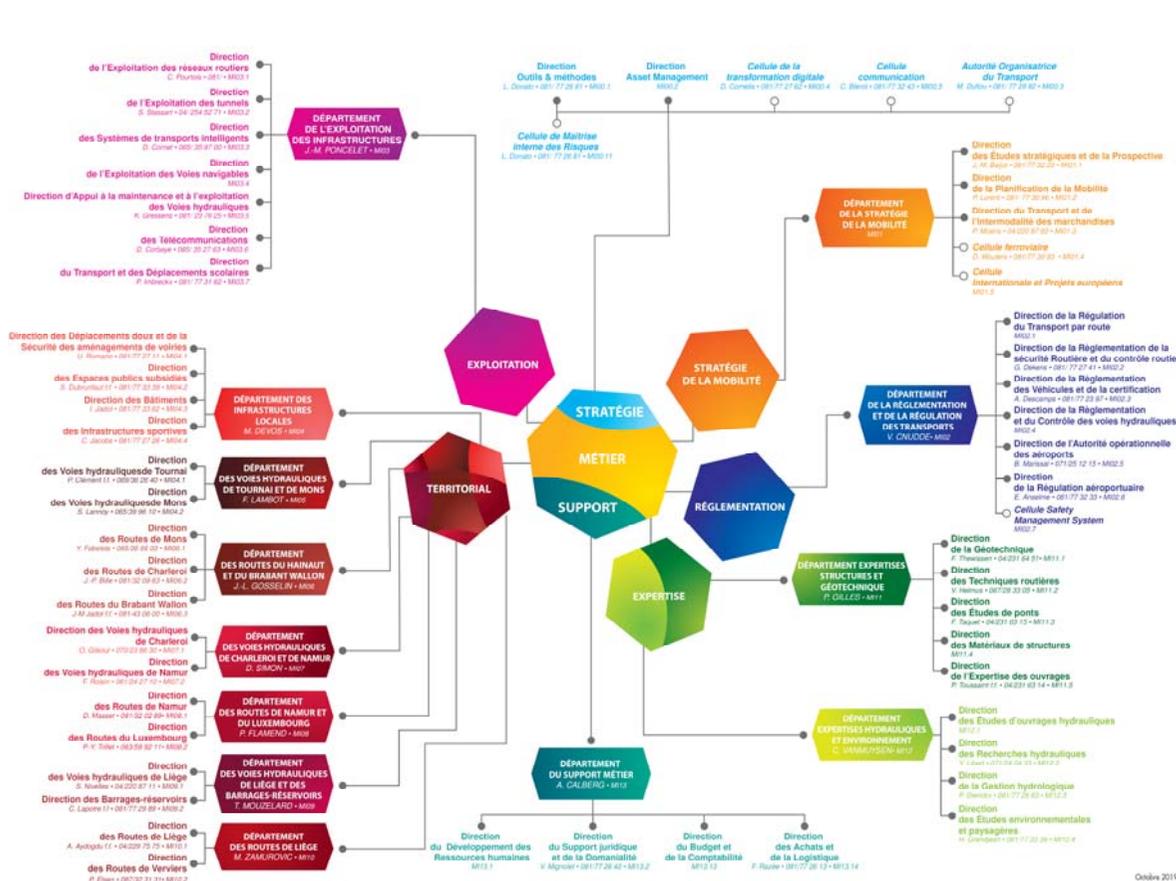


# La Direction des Espaces publics subsidiés



# Les subsides

Le Plan  
d'investissement  
communal  
(PIC)

Les appels à projets  
(Mobilité active)

Les dossiers FEDER

# Plan d'investissement communal

+/- 67 M €/an répartis entre toutes les communes suivant des critères objectifs

- (versements annuels indépendants de l'avancement des dossiers)

Taux de subside de 60% (travaux, frais d'étude et essais)

Objets :

- Création, aménagement et entretien extraordinaire de voiries publiques... 90%
- Construction, transformation et réhabilitation de bâtiments publics... 10%

Obligation d'inscrire entre 150 et 200% du montant disponible

Intégration des projets dans les PST et planification annuelle de projets

1/3 pour des dossiers qui sont liés à la mobilité active ou qui contribuent à l'amélioration énergétique

# Les appels à projets mobilité active

3 programmations (2017-2018-2019) -> 220 projets retenus

+/-10 M € par programmation (travaux, frais d'études)

Taux de subside de 75% avec limitation au montant octroyé par projet

Paiements échelonnés en fonction de l'état d'avancement

Objets : aménagements cyclables et cyclo-piétons

Mise en œuvre dans les 3 années qui suivent la sélection

Obligation de respecter les normes, recommandations techniques et mise en œuvre de revêtements indurés

Durée d'affectation de 15 ans

Constitution d'un comité d'accompagnement au stade de l'avant-projet

# Fonds FEDER 2014-2020

Financements qui visent à soutenir la politique européenne

Administration fonctionnelle pour une vingtaine de projets (120 M €)

Subside de 40% Europe, 50% Wallonie, 10 % charge des bénéficiaires

Paiements sur base des états d'avancements

Charge administrative importante (COMAC, rapports périodiques, communications,...)

Difficultés principales: maîtrise foncière, capacité financière, aides d'état,...

Objets: projets divers qui répondent aux axes prioritaires wallons

Obligation de respecter l'échéancier prévu dans la candidature et clôture des dépenses pour 2023

FEDER  
Eco-quartier  
Coronmeuse



©BUUR

FEDER  
Aménagement  
de la Grand  
place de  
Mouscron





# Les habitudes...

Un projet sur fonds propres est traité différemment d'un projet subsidié

Un subside ne concerne qu'un objet/une politique spécifique

La réception des instructions pour un subside enclenche la réflexion sur les besoins communaux éventuels

Un projet prioritaire local est déformé, dénaturé pour répondre impérativement à un subside particulier

# De manière plus efficace

Un état des lieux des besoins existe à l'échelle du territoire considéré

Les besoins sont priorisés en fonction de critères et d'informations qui objectivent les choix

Chaque projet est comparé aux moyens disponibles (subsides) pour optimiser ceux-ci

Les projets retenus sont étudiés avec le concours de tous les services concernés

# Les phases essentielles

## La réunion d'avant-projet (plénière)

- Confirmer les hypothèses
- Obtenir les avis préalables de tous les intervenants possibles
- Adapter le projet au besoin

## La rédaction des documents de marché

- Définir précisément la solution technique voulue pour répondre aux besoins identifiés
- Utiliser les normes, documents types, réglementations et référentiels

## La réalisation

- Faire exécuter le marché passé en limitant les adaptations

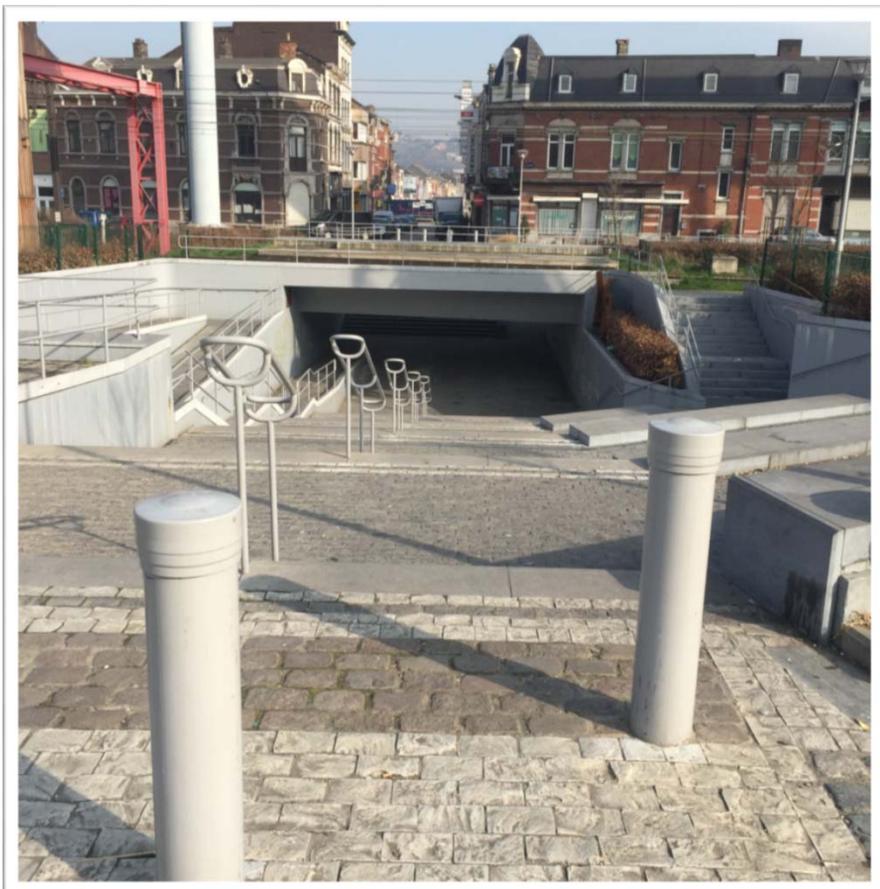
# En résumé

Trouver les différents financements qui peuvent répondre à chaque projet nécessaire. Avec parfois la possibilité de cumuler certains subsides (optimisation) pour un même projet.

Disposer des compétences utiles à la gestion des projets en interne ou chez des prestataires externes.

Évoquer les difficultés dès qu'elles sont rencontrées en vue de trouver les solutions les mieux adaptées. Les services régionaux sont également là pour accompagner les bénéficiaires.

Complexité des réglementations liées aux subsides avec des impositions différentes et des planifications incompatibles. Le droit de tirage peut constituer une piste de solution.







### SUBSIDES

> INFRASPORTS

▼ **BÂTIMENTS ET VOIRIES**

- PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL
- FEDER - FONDS STRUCTURELS
- PLAN TRIENNAL POUR LES PROVINCES
- APPELS À PROJETS
- FINANCEMENTS ALTERNATIFS
- ANCIENNES PROGRAMMATIONS

Vous êtes ici : Pouvoirs locaux > Subsides > Bâtiments et voiries

## Bâtiments et voiries

### Bénéficiaire de documents types et de fiches d'informations pratiques pour la construction de bâtiments et d'espaces publics

La direction des Bâtiments du SPW Mobilité et Infrastructures élabore chaque année une série de fiches reprenant les réalisations effectuées avec les subsides des différents programmes de subside.

Ces fiches permettent de livrer une série d'informations d'ordre technique et pratique. Elles comprennent, en leur page centrale, un reportage photographique permettant d'inspirer les autres candidats investisseurs.

#### Chaque fiche comprend les informations suivantes :

- La localisation
- La date de réalisation
- Le montant du subside régional
- Les coordonnées de l'auteur de projet
- Les coordonnées des bureaux d'études pour la stabilité et les techniques spéciales
- Les coordonnées du coordinateur sécurité
- Le mode de chauffage et de traitement de l'air du bâtiment

#### DOCUMENTS UTILES :

Décret du 04 octobre 2018 modifiant les dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public

Modèle de cahier de charges pour la réalisation de travaux d'entretien de voiries

#### CONTACT :

Direction des Bâtiments et Voiries  
SPW Mobilité et Infrastructures  
Rue de la Liberté 100  
1050 Bruxelles

